



Le roi Mongkut et la France au XIXe siècle: aperçu historique

Predee PHISPHUMVIDHI*

Les rapports diplomatiques et commerciaux entre la France et la Thaïlande, appelé autrefois le Siam, débutèrent à l'époque du roi Narai (r.1656 – 1688) et du roi de France Louis XIV (r.1643 – 1715). L'année 1662 marqua l'arrivée du premier groupe de missionnaires français munis de lettres du Roi de France et du pape Clément IX. Phra Narai leur accorda la liberté de propager la religion chrétienne et autorisa l'établissement d'une communauté de Français près de la ville. A la suite de ces premiers contacts, en 1680, des relations d'ordre diplomatique furent instituées en 1680, il y eut même des échanges de chancellerie: le Chevalier de Chaumont fut nommé représentant de la cour de France et parvint au Siam en 1684. Profitant du retour de celui-ci en France, le Roi du Siam y envoya une délégation en 1685 et dont l'un des membres, Kosapan, est bien connu des historiens. Comme conséquence de ces missions diplomatiques, des traités de commerce furent alors signés en faveur de la Compagnie des Indes Orientales de France.

Au XIXe siècle, les interventions de la France au Tonkin placèrent le Siam dans une situation difficile. Sous le règne du roi Rama III (r. 1824 – 1851), les Anglais et les Américains avaient signé des traités de commerce avec le Siam, ce qui provoqua un certain sentiment de menace chez les Siamois. Au cours du règne suivant, le roi Mongkut (r. 1851 – 1868) pris l'initiative de réouvrir des relations diplomatiques entre le Siam et

la France. Le Roi, conscient de l'importance de ces liens amicaux, favorisa à nouveau une politique d'échanges commerciaux avec l'Occident, en particulier avec l'Angleterre et la France. C'est en 1856 que les relations avec la France furent officiellement rétablies. Charles de Montigny, ministre plénipotentiaire, arriva au Siam pour finaliser un traité d'amitié et de commerce. Napoléon III faisait transmettre par son ministre de précieux présents au roi Mongkut, y compris la décoration de la Légion d'honneur, ce qui permit au Roi de Siam d'envoyer en 1860 une délégation munie de lettres et de nombreux cadeaux destinés à l'Empereur des Français.

Le 27 juin 1861, les ambassadeurs siamois et leur suite furent reçus à Fontainebleau par Napoléon III et l'impératrice Eugénie. Tous apprécièrent les gestes du plus haut respect et les somptueux cadeaux d'or, ou de pierreries réalisés par les Siamois. La presse de l'époque diffusa avec enthousiasme et curiosité les événements quotidiens des représentants siamois. Et Jean-Léon Gérôme exécuta un tableau commémoratif de la scène où Napoléon III et les membres de la famille royale accueillent les ambassadeurs de ce pays lointain.

Les cadeaux siamois avaient été exposés à Fontainebleau dans le salon chinois pour commémorer l'importance de l'événement historique que constituait la reprise des relations diplomatiques entre les deux pays. S'y trouvaient notamment la lettre d'or offerte par le roi du Siam et le traité

* Professeur Associé, Dr., Faculté des Arts Libéraux, Université Mahidol

d'amitié et de commerce signé en 1856, tous deux aujourd'hui conservés aux Archives du ministère des Affaires Etrangères et du développement international.

- La lettre d'or, dont la longueur est de 40 centimètres, très précieuse et finement écrite, présente l'intention du roi Mongkut du Siam de renouer des relations avec la France. Elle était initialement enroulée et placée dans une boîte en or marquée du sceau royal. L'écriture thaïe gravée exprime clairement la volonté du Roi de rétablir les relations avec la France. Le Roi y rappelle les premiers contacts établis au XVIIe siècle par Louis XIV et le roi Phra Narai qui avaient alors entrepris de se connaître d'un bout à l'autre du monde. Le Roi Mongkut voulait aussi accueillir des savoirs nouveaux telles que les mathématiques, l'astrologie, les sciences naturelles afin d'entreprendre de moderniser son royaume.

- Le traité du 14 août 1856, comprenant 24 articles et un règlement commercial en annexe, est le premier traité entre le Siam et la France. Etabli en double version

linguistique, en langues thaïe et française, il est signé et scellé par Charles de Montigny, pour la France, et, porte, pour le Siam, les sceaux royaux ainsi que ceux des plénipotentiaires : le responsable du gouvernement de la capitale, les ministres de la Guerre, des Affaires étrangères et de la Justice. Le texte reconnaît dans son premier article une paix constante et amitié perpétuelle entre les deux pays et, pour l'essentiel, établit la liberté de commerce et le privilège de l'extraterritorialité pour les Français dans les procès les concernant. Le document est manuscrit et exprime la volonté du Roi de lier des relations avec l'Empereur mais aussi avec ses héritiers et successeurs. Le Roi du Siam désirait se faire reconnaître par la France en tant que grande puissance.

Ces deux sources historiques sont aujourd'hui les témoins de la politique étrangère du Roi du Siam mais aussi l'héritage d'une longue amitié entre les deux pays.

Bibliographie

- Richard Boidin et al. (2016) *L'Art de la Paix : Secrets et Trésors de la Diplomatie*. Paris : Petit Palais, Musée des Beaux Arts de la Ville de Paris.
- Xavier Salmon (éd.) (2011). *Le Siam à Fontainebleau : l'ambassade du 27 juin 1861*. Paris : Grand Palais.

LE MONDE ILLUSTRÉ

JOURNAL HEBDOMADAIRE



ABONNEMENTS POUR PARIS ET LES DÉPARTEMENTS :
Un an, 24 francs ; — Six mois, 14 francs ; — Trois mois, 6 francs.
Le numéro : 25 c. à Paris ; — 40 c. dans les départements.
Tout numéro demandé quatre semaines après son apparition, sera vendu 40 cent.
Le volume semestriel : 14 francs broché ; — 16 francs relié et dact. sur unche.
La collection des huit volumes : 96 francs.

5^{me} Année. N° 255. — 12 Octobre 1864.

Bureau de vente et d'abonnement : 15, boulevard des Italiens,
à la Librairie Nouvelle.
Direction et Administration : 15, rue Roda.

Chez P. A. ROQUES, 51, High Holborn, London, W. C.

Toutes les communications relatives aux annonces, à la rédaction ou à l'administration doivent être adressées au Directeur, 15, rue Roda.

Toute réclamation, toute demande de changement d'adresse, doit être accompagnée d'une bande imprimée et adressée à l'Administration, 15, rue Roda.

Toute demande d'abonnement non accompagnée d'un bon sur Paris ou sur la poste, toute demande de numéro à laquelle on n'a pas joint le montant en timbres-poste, sera considérée comme non avenue.



Les Ambassadeurs siamois faisant le simulacre des adieux à l'Empereur, à l'hôtel de l'Ambassade. (D'après un croquis de M. Cl. Yriarte.)

L'ambassade siamoise dans Le Monde Illustrée, 12 octobre 1861



Les présents de Siam à l'empereur des Français

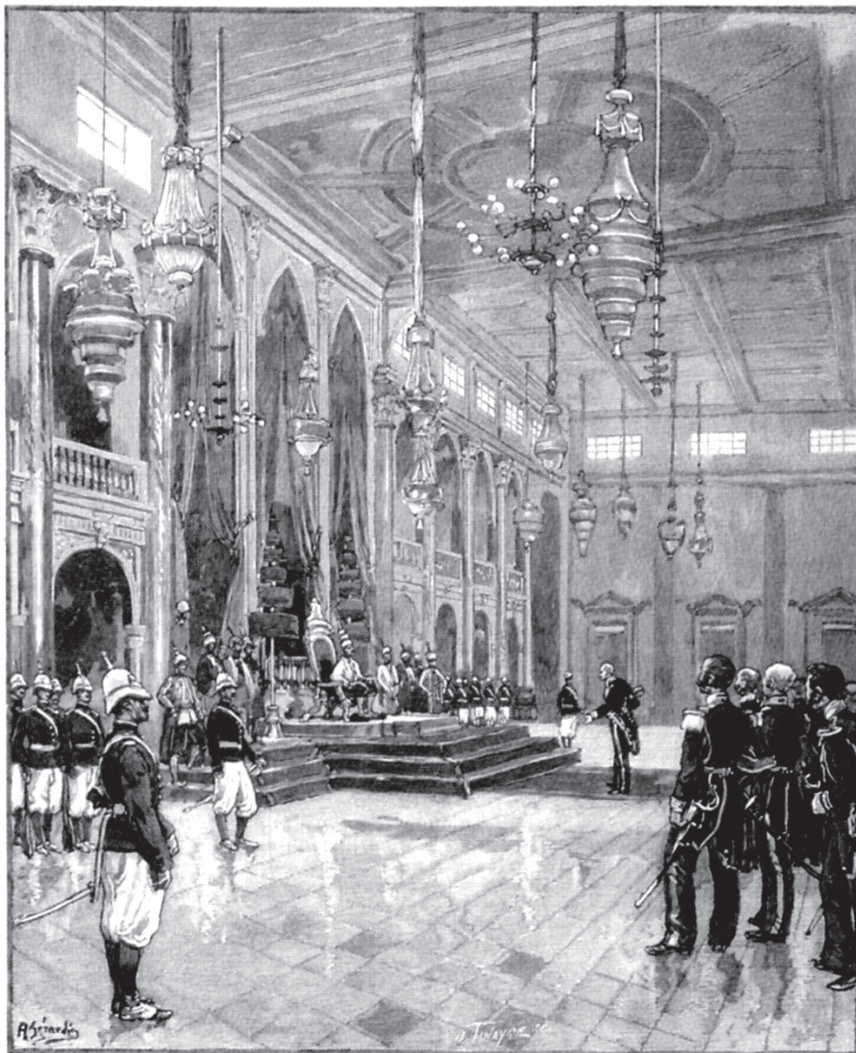
L'Univers illustré

JOURNAL HEBDOMADAIRE

RÉDACTION ET ADMINISTRATION
Vente au Numéro et Abonnements
Rue Auber, n° 3, place de l'Opéra
40 centimes le numéro.

N° 2006
36^e Année — 2 Septembre 1893
LE JOURNAL PARAÎT TOUS LES SAMEDIS

PRIX DE L'ABONNEMENT :
PARIS : En av. 22 francs, Six mois, 11 fr. 50, Trois mois, 6 francs.
Départements : En av. 22 fr.; avec la prime francs, 24 francs.
Union postale : En av. 23 fr.; avec la prime francs, 25 francs.



LES AFFAIRES DU SIAM

RÉCEPTION DE M. LE MYRE DE VILERS PAR LE ROI DE SIAM DANS LA GRANDE SALLE DU TRÔNE

(Dessin de M. A. Gérardin.) — Voir page 515.